

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
MERCREDI 4 MARS 2015  
Au CCAS de VANNES**

Il s'agit de la première réunion du Conseil d'Administration.

Aucune délibération n'est soumise au vote. La réunion est consacrée aux modalités de fonctionnement et aux objectifs de l'UD.

**Rappel de l'ordre du jour :**

- Validation du courrier aux CCAS (présentation de l'UD et adhésion)
- Délégations
- Révision des statuts
- Mise en place d'un comité des Directeurs

---

## Le fonctionnement de l'UD

Suite à la première réunion de bureau et au cours des échanges en CA, des constats sont partagés et des problématiques sont soulevées. Comment fédérer autour de l'UD et faire le lien avec les instances nationales en vue de construire l'identité de l'UD ?

L'UD doit avoir une approche pragmatique et viser l'efficacité lorsqu'elle s'empare d'une question. Il est primordial de bien cerner les attentes des adhérents et de leur permettre de faire remonter leurs constats.

Pour bien représenter les CCAS, les administrateurs ont besoin de partager des informations et d'accéder aux compte-rendus des réunions auxquelles l'UD est représentée. Les administrateurs valident la mise en place d'un site internet (support fourni par l'UNCCAS) avec les outils suivants :

- Un calendrier des réunions
- Un espace partagé pour les administrateurs
- Relai des informations UNCCAS
- Relai des actualités et initiatives de terrain

Les coordonnées des référents de l'UNCCAS :

- M. HALTY, Responsable Réseau, 01.70.61.22.63 / [dhalty@unccas.org](mailto:dhalty@unccas.org)
- M. POUILLY, Webmaster, 03.20.28.07.69 / [dpouilly@unccas.org](mailto:dpouilly@unccas.org)

## Le courrier aux CCAS

Aujourd'hui, l'UD représente 90 CCAS du Morbihan. Ce courrier doit informer les CCAS sur le rôle de l'UD mais aussi permettre de recueillir les attentes des CCAS vis-à-vis de l'UD. Il est donc proposé les modifications suivantes :

- Insérer un bulletin réponse du type : Adhérent : oui / non ? si non pourquoi ? / quelles attentes vis-à-vis de l'UD ? quelles problématiques
- Joindre la liste et les coordonnées des membres du CA
- Joindre la liste des instances auxquelles participe l'UD

A partir des retours des CCAS et des constats des administrateurs, l'UD pourra déterminer des chantiers prioritaires (1 thème par an).

Le courrier est à adresser au président du CCAS et/ou du CIAS et une copie au directeur et fera l'objet d'une validation commune avant envoi.

Pour information l'adhésion à l'UD se fait via l'adhésion à l'UNCCAS. Cette adhésion coûte 73 € par an aux CCAS de communes ayant moins de 3500 habitants. Jusqu'à 100 000 habitants, l'adhésion est de 0,03435€ par habitants. Au-delà de 100 000 habitants, elle est de 0,03866€ par habitant.

## Les délégations

Le tableau des délégations est mis à jour.

M. PIERS précise qu'il représente l'UD au sein de groupes de travail mis en place par la CRSA (Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Bretagne : instance de la démocratie sanitaire de l'A.R.S.) et qu'il reste des places à occuper. Les informations seront annexées au compte-rendu.

Il est convenu que dès lors qu'une invitation est expédiée au CCAS de Vannes, l'information est transférée au titulaire et au suppléant, conformément au tableau des délégations, charge aux élus de confirmer ou non leur présence directement auprès de l'organisme.

Les compte-rendus des réunions sont adressés à Christelle Frossard qui les mettra en ligne lorsque le site internet sera opérationnel. Dans l'attente les CR adressés au CCAS de Vannes seront transmis systématiquement à tous les administrateurs de l'UD par mail.

Une représentation tournante au congrès de l'UNCCAS parmi les membres de l'UD est à envisagée.

## Trésorerie

Le dossier transmis par Pontivy est ouvert en séance. La trésorière va faire le point avec la banque sur la position du compte bancaire de l'UD. Dès réception, l'attestation de déclaration en Préfecture sera transmise à tous les membres du bureau par le CCAS de Vannes.

Commissaire aux comptes : membre interne de l'association à définir

## Prochain CA : Jeudi 21 Mai à 14h00 (à Lorient)

Préparer le Règlement intérieur et les délibérations.

Transmettre copie déclaration en Préfecture + papier à entête.

Rencontre du CA et du comité des directeurs

## Le comité des directeurs

Une liste de CCAS est proposée, tenant compte des différents types de territoire : Lorient et Pontivy ont déjà donné leur accord. Il est précisé que le CCAS de Lanester doit y être représenté. La liste arrêtée est la suivantes :

- Allaire
- Pontivy
- Baud (CIAS)
- Le Faouët
- Lorient
- Ploërmel (CIAS)
- Questembert
- Lanester
- Muzillac
- Quiberon
- Saint-Jean Brévelay
- Vannes

## Pistes de travail envisagées :

- Le maintien à domicile :

Service prestataire : difficulté remboursement CG (tarification du service prestataire) ? Travail à la ½ heure (n'existe pas à Lanester) ; L'évaluation de la perte d'autonomie : le plan d'aide ne correspond pas aux besoins ; minimisé par la famille ; comment interpeler les financeurs (CG, CARSAT, ARS) ; Pb CARSAT : quels sont leurs critères pour définir la fragilité

- La personne handicapée vieillissante
- favoriser la création d'EHPAD : faire remonter les besoins
- Lutte contre non recours
- ABS
- Les aides fac
- L'aide alimentaire
- Zoom sur des initiatives

☺

La Présidente,



Christine PENHOUET